

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 20 novembre 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLESEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. MARTIN (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir MME MARTIN-GENDRE) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Classement au titre des monuments historiques du monument aux morts du rond-point Michelet. Accord de la Ville de Dijon

Madame Revel, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 20 octobre 2015, la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) a émis un avis favorable au classement au titre des monuments historiques du monument aux morts sis rond-point Edmond Michelet à Dijon - dit "Monument de la Victoire et du souvenir" - ainsi que de son pourtour, y compris les aménagements du sol.

Cet édifice conçu par 4 sculpteurs locaux a été réalisé entre 1922 et 1924 en mémoire aux victimes dijonnaises de la première guerre mondiale. Il se compose de plusieurs éléments.

Au centre, l'édicule principal est orné :

- sur la façade principale d'une allégorie de la Victoire réalisée par Jean Dampy ;
- de part et d'autre, deux reliefs figurent le Départ, par Paul Gasq, et le Retour, par Eugène Piron ;
- sur la façade arrière, un relief de l'Alsace et de la Lorraine, par Henri Bouchard.

Cet édifice se prolonge par des bancs intégrés aux balustrades, un parvis formant placette et par des murets en arc-de-cercle épousant la forme du rond-point et se terminant par deux sculptures de Poilus réalisées par Henri Bouchard.

Le rond-point lui-même est composé de parterres engazonnés et d'allées gravillonnées disposés en arc-de-cercle suivant la géométrie des lieux.

L'ensemble s'inscrit dans le site classé des Allées du Parc et dans la co-visibilité des colonnes de la place Wilson et du parc de la Colombière.

La proposition de protection est ainsi argumentée par les services de la DRAC : "œuvre majeure de la sculpture dijonnaise, associant les grands noms de la sculpture bourguignonne de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle, le monument aux morts apparaît comme une collaboration réussie de plusieurs artistes. Ce contexte en fait l'un des rares monuments de France réalisé à plusieurs mains. Son positionnement au cœur des Allées du Parc en fait un élément majeur de cette perspective classée au titre des sites ".

L'accord de la Ville de Dijon, en tant que propriétaire, est requis pour permettre l'examen du dossier par la Commission nationale des monuments historiques.

Au vu de ces éléments, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - donner votre accord au classement, au titre des monuments historiques, du monument aux morts du rond-point Edmond Michelet et de son pourtour ;

2 - autoriser le maire à signer, au nom de la Ville, tout acte à intervenir en application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ